Date de mise en ligne : 23/02/2022

MAIRIE DE MAZERES
Rue de l'Hôtel de Ville
09270 MAZERES
☎ 05.61.69.42.04
Fax : 05.61.69.37.97
mairie.mazeres@wanadoo.fr

ARRÊTE N°23/022 INTERDISANT PROVISOIREMENT LE STATIONNEMENT
Rue Boulbonne *(RD 11)*

****

Le Maire de **MAZERES**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3 ;

VU le Code pénal et notamment son article R.610-5 ;

VU la demande de **Madame LOPEZ Marie-Josée,** domiciliée 42 rue Boulbonne 09270 MAZERESen date du 21 février 2023 ;

CONSIDERANT que pour permettre un déménagement, *au **42 rue Boulbonne** (RD11),* à 09270 **MAZERES,** ***le samedi 25 février 2023 ;***

ARRETE

Article 1 : **Le stationnement sera interdit 42 et 44 rue Boulbonne**, comme précisé sur le plan joint, **le samedi 25 février** ;

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière *(troisième partie)* sera mise en place Madame LOPEZ Marie-Josée.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission.

Article 5 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article ci-dessus ;

La gendarmerie, le policier municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à **Mazères**, 21 février 2023.

Le **Maire**

Louis MARETTE

MAIRIE DE MAZERES (Ariège)

MAIRIE DE
MAZERES
Rue de l'Hôtel de Ville
09270 MAZERES
☎ 05.61.69.42.04

mairie.mazeres@wanadoo.fr
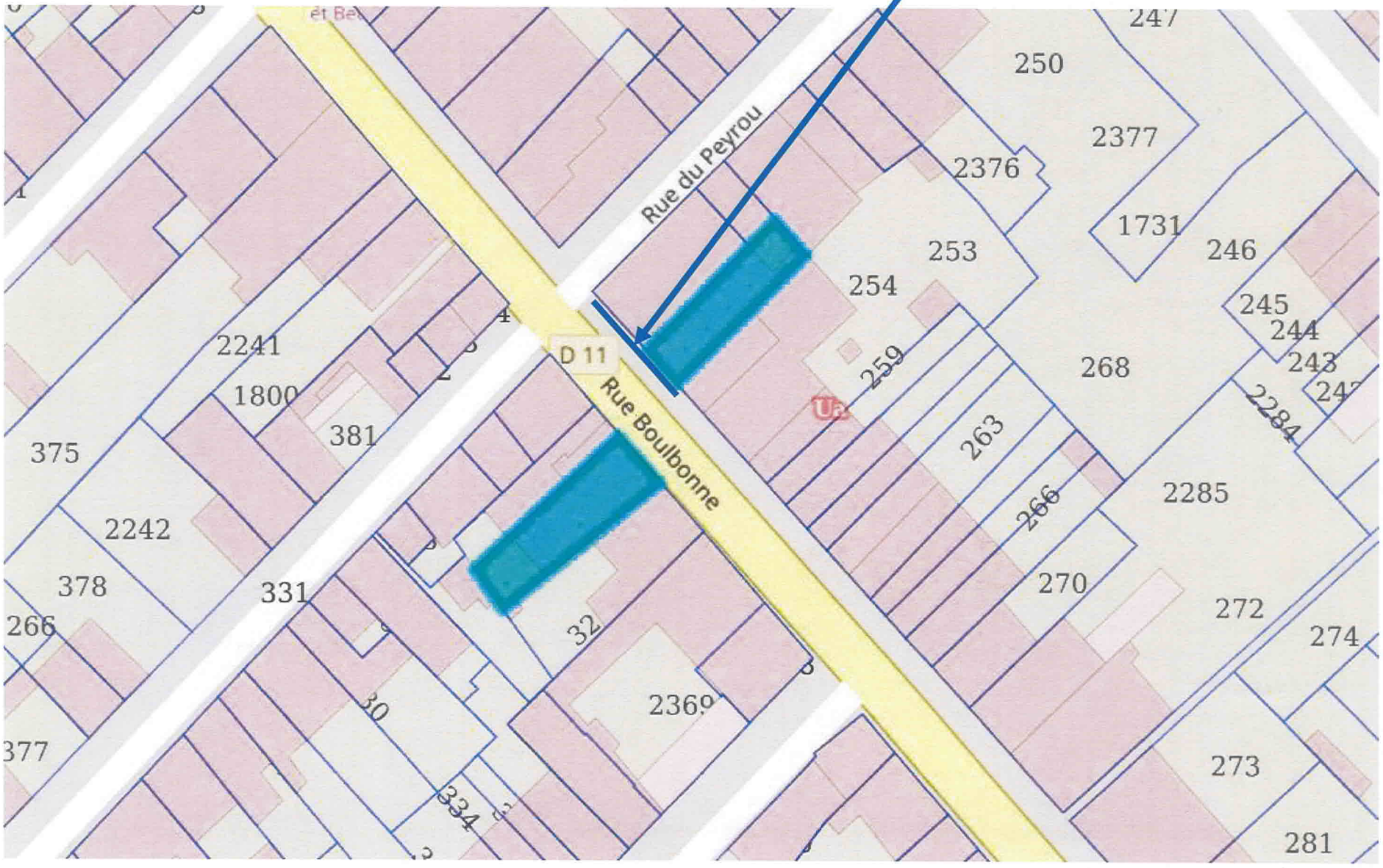
Annexe ARRÊTÉ N°23/022